

Echo

18^e Année. — N^o 210. — Décembre 1920

Journal mensuel

Ligue Patriotique des Françaises



Lauréat de l'Académie Française

ECHO	Un An	4 fr.
ECHO et PETIT ECHO (Echo collectif)	Un An	5 fr.
ECHO, Supplément des JEUNES et PETIT ECHO	Un An	7 fr.
Supplément des JEUNES	Un An	2 fr. (Conditions spéciales par quantités.)

Secrétariat-Central ouvert tous les jours de 9 à 11 h. 1/2 et de 2 à 6 h., 368, rue Saint-Honoré, PARIS (1^{er}). — Téléph. : Central 12-00

Hâtez vos envois pour la Vente de la Ligue, les 20 et 21 Décembre.

BONNE NOUVELLE

A partir du 1^{er} janvier, le *Grand Echo* paraîtra sur 8 pages, sans augmentation de prix: 4 francs par an.

Nos lectrices ont pu remarquer que, depuis quelques mois, la Rédaction s'efforce de le rendre de plus en plus intéressant, de plus en plus utile à consulter. Cet organe *documentaire* est absolument nécessaire aux Présidentes et Secrétaires de tous nos Comités départementaux, cantonaux, locaux.

Il peut être très utile à toute Ligueuse s'occupant d'œuvres.

Il est à souhaiter que beaucoup de dizainières et que toutes les ligueuses, qui en ont les moyens et pour qui le *Petit Echo* (destiné nécessairement à rester populaire et organe de vulgarisation) est insuffisant, s'y abonnent individuellement. Il est enfin à conseiller aux Directrices de nos Sections de Jeunes et à toutes celles de nos Jeunes, que cette petite dépense supplémentaire n'effraierait pas. En effet, une ou deux pages de l'*Echo*, vont être désormais réservées « aux Jeunes », non pas pour remplacer la « Page des Jeunes » qui continuera à paraître, mais pour la compléter par des articles plus documentaires, plus variés et plus appropriés aux besoins des intelligences plus averties.

Ces articles ne seront d'ailleurs pas si spéciaux aux Jeunes, qu'ils ne puissent intéresser toutes nos lectrices de l'*Echo*.

On peut s'abonner de suite, en envoyant 4 francs à la « Ligue Patriotique des Françaises », 368, rue Saint-Honoré, Paris-1^{er}.

“ Causeries Mensuelles ”

M. le chanoine Picq, directeur des Œuvres diocésaines de Nevers, vient de faire paraître une brochure, comprenant « 130 sujets de causeries mensuelles » destinés aux Comités de Ligueuses. Ce recueil pourra fournir à nos Présidentes de précieuses indications pour leurs réunions mensuelles. Sans doute, elles n'y trouveront pas de longs développements sur chacun des sujets proposés; mais, elles y rencontreront une grande variété de plans pour leurs causeries et dans chacun d'eux les idées les plus utiles à exposer. Il leur sera facile de commenter simplement ces idées principales et d'y ajouter les développements que leur four-

niront leurs observations personnelles et leurs lectures.

Le recueil est en vente à la direction des Œuvres diocésaines, 4, impasse des Montapins, Nevers, au prix de 1 fr. 50.

Voici les sujets proposés pour le mois de décembre.

Décembre

1^o LE SACREMENT DE MARIAGE.

a) Combien il est peu compris et profané à notre époque : conséquences graves de cette profanation pour l'avenir des familles; ce qu'une Ligueuse doit savoir et peut faire pour y remédier dans sa famille, dans les familles de sa paroisse et des personnes amies.

b) *La préparation au mariage.* — Ce qui doit guider une mère chrétienne dans le choix d'un mari ou d'une épouse pour ses enfants : avis maternels donnés à temps à cet effet; les fiançailles chrétiennes; comme *préparation prochaine*, conseiller de recourir à la prière et de faire des lectures spéciales sur les devoirs du mariage; ouvrages à recommander.

c) *Ce que l'on appelle communément mariage civil, divorce, union libre.* — Expliquer ce que l'on entend par ces trois termes; indiquer ce que l'Eglise enseigne sur chacun d'eux.

d) *Abus à éviter dans la célébration du mariage.* — Tenue à l'église pendant et après la cérémonie; toilettes excentriques et inconvenantes; festins de noces et divertissements.

2^o LA PRIÈRE EN COMMUN DANS LES FAMILLES. — Son efficacité particulière; caractère chrétien qu'elle inculque à tous les membres de la famille; comment une Ligueuse peut l'établir peu à peu à son foyer.

3^o LA FÊTE DE NOËL. — Son caractère spécial de fête de la famille chrétienne; comment la sanctifier; pieuses traditions à conserver; l'assistance à la messe de minuit.

4^o LA QUESTION DES ETRENNES. — Dépenses exagérées faites à cette occasion; « Etrences utiles et non futiles »; à quelle époque il convient de faire ses achats; la part des pauvres, du clergé et des œuvres.

5^o LES VISITES DE L'AN. — Celles qu'il convient de faire et celles qu'il faut omettre; comment une Ligueuse doit leur donner une note chrétienne.

N. B. — Après les 80 sujets, répartis ainsi entre chaque mois de l'année, le Recueil en contient une cinquantaine d'autres, religieux, moraux et sociaux. Voici quelques titres : le pain bénit — les « relevailles » — l'apprentissage et le choix d'un métier — la petite pharmacie de famille — les chômages d'hiver à la campagne, etc.

Donc, mine précieuse à exploiter.

O. B.

LE DIVORCE

Nous avons publié dans la « Documentation » de notre numéro de novembre, les détails de la campagne menée par l'« Union féminine catholique italienne » contre la loi du divorce. En France, malheureusement, le divorce est passé dans notre législation en 1884, et s'installe de plus en plus dans nos mœurs. Mais il faut réagir contre ce fléau; et pour le faire efficacement, il ne nous sera pas inutile de nous rappeler et les condamnations de l'Eglise contre le divorce et les ravages qu'il produit.

Voici, extrait des *Annales de la Jeunesse Catholique* mai 1914, un excellent plan d'études sur ce sujet.

LE DIVORCE

Le divorce fut introduit en France par l'Assemblée Législative, le 20 septembre 1792. Aboli sous la Restauration le 8 mai 1816, il fut rétabli, dans des conditions nouvelles par la loi du 17 juillet 1884.

A. — LE DIVORCE AU POINT DE VUE RELIGIEUX

I. L'Eglise réprovoque le divorce.

L'Eglise, souveraine dispensatrice de la parole divine, réprovoque le divorce, au nom de l'indissolubilité du mariage. De par sa nature et de par la volonté même de Dieu son auteur, le mariage est indissoluble, et ne saurait être rompu que par la mort de l'un des époux.

Dans son admirable encyclique sur le mariage chrétien, Léon XIII rappelle l'origine divine du mariage, que Dieu institua le jour où il créa la compagne du premier homme; et l'auguste pontife ajoute que le mariage « reçut, et à partir de ce jour porta au front, comme une empreinte et comme un sceau, deux qualités principales, nobles entre toutes, savoir l'unité et la perpétuité » (1).

L'Eglise ne fait que renouveler, à travers les siècles l'enseignement de N.-S. J.-C. affirmant « que le lien nuptial, de par la volonté de Dieu, est si intimement et si fortement noué, qu'il n'est au pouvoir d'aucun homme de le délier ou de le rompre. *L'homme s'attachera à son épouse, et ils seront deux en une seule chair. C'est pourquoi ils ne sont déjà plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne sépare donc point ce que Dieu a uni* » (2).

L'Eglise réprovoque le divorce, quelle que soit la raison pour laquelle on voudrait rompre le lien du mariage : motif d'hérésie, de vie commune insupportable, de disparition de l'un des époux, d'adultère, etc... (3).

(1) Léon XIII. Encycl. Arcanum divine sapientie, Paris Bonne Presse. Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII. T. I. p. 79.

(2) Léon XIII. Id. pp. 79-81. C. Matth. XIX, 5-6.

(3) Cf. Wilmers. Précis de la doctrine catholique, 1900, p. 420.

101147

II. Le divorce porte atteinte au sacrement de mariage.

Le mariage est un sacrement, N.-S. en a fait le symbole de son union étroite avec l'Eglise. Or « si le mariage en tant que sacrement représente l'union de J.-C. avec son Eglise, n'est-il pas nécessaire que comme J.-C. n'abandonne jamais son Eglise, l'épouse ne puisse jamais non plus être séparée de son époux, au point de vue du lien conjugal » (1) ?

Le divorce en rompant le lien conjugal, porte atteinte à l'intégrité du sacrement, et constitue à ce point de vue une véritable profanation. C'est ce qui fait dire au Catéchisme du Concile de Trente que « bien que l'indissolubilité convienne parfaitement au mariage comme œuvre de la nature, c'est surtout à son titre de Sacrement qu'il la doit » (2).

B. — LE DIVORCE AU POINT DE VUE NATUREL ET SOCIAL

Le divorce est contraire aux deux fins principales du mariage : l'éducation des enfants, l'intérêt des époux eux-mêmes. C'est en outre un véritable élément de ruine sociale.

I. — Le divorce est contraire à l'éducation des enfants.

La fin première du mariage est la propagation du genre humain. Sans doute, le divorce ne s'oppose pas absolument à l'accomplissement de cette grande œuvre, mais il en contrarie considérablement le plein épanouissement.

Le développement de la race consiste non seulement dans la génération et la formation physique des enfants, mais aussi, et surtout, pourrait-on dire, dans leur formation intellectuelle et morale. L'homme ne procréé pas seulement des êtres doués de la vie organique et sensitive, ce qui est le propre des animaux; il engendre des hommes semblables à lui, des natures vivantes et sensibles, sans doute, mais possédant en outre des facultés supérieures, la raison, la volonté et la liberté (3).

La Foi nous enseigne même quelque chose de plus : « Un but bien plus noble et plus élevé qu'apparavant fut proposé à l'union conjugale, puisque la fin qui lui fut assignée ne fut pas seulement de propager le genre humain, mais de donner à l'Eglise des enfants, *concitoyens des saints et familiers de Dieu*, c'est-à-dire de faire qu'un peuple fût engendré et élevé pour le culte et la religion du vrai Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ » (4).

Or, la formation intellectuelle et morale des enfants exige autant que leur formation physique la coopération du père et de la mère : du père, dont le caractère plus fort semble prédisposé pour diriger et pour reprendre; de la mère, dont la nature plus douce est davantage inclinée à consoler et à guérir. Et que deviennent les enfants, lorsque le divorce est prononcé? Tiraillés entre le père et la mère, lorsqu'ils ne sont pas l'objet d'un « partage impie » ou abandonnés totalement à des mains étrangères, ils grandissent péniblement, privés d'affection, troublés dans leur conscience et dans leur cœur par la révélation des divisions, des haines, des immoralités qui s'établent sous leurs yeux.

II. Le divorce est contraire à l'intérêt des époux eux-mêmes.

L'homme et la femme, ont, de tous temps, dans les éternels desseins du Créateur, été faits pour s'unir. De deux existences, le mariage n'en fait qu'une. Les époux mettent en commun tout ce qu'ils possèdent et tout ce qui leur advient : biens matériels, lumières intellectuelles, efforts, joies, tristesses. Par une assistan-

ce mutuelle de chaque jour, ils s'aident réciproquement à supporter le poids quelquefois lourd de la vie. Cette communauté d'existence exige sans doute à certaines heures de l'abnégation et des sacrifices, mais ne répond-elle pas aux secrètes aspirations de la nature humaine?

Le divorce brise irrémédiablement tout cela, et cette séparation brutale n'est pas sans inconvénients. La situation de l'homme et celle de la femme, après le divorce, sont loin d'être identiques : l'homme, plus actif, peut se refaire une situation, tandis que la femme, diminuée dans sa dignité, et plus faible, se trouve condamnée à une situation amoindrie.

III. Le divorce est un élément de ruine sociale.

Le divorce entraîne avec lui la ruine définitive du foyer domestique, et comme la société n'est que l'ensemble des familles, il s'ensuit que le divorce sème la perturbation et les ruines dans le corps social tout entier. « Il est, en vérité, écrivait naguère Léon XIII, à peine besoin de dire tout ce que le divorce renferme de conséquences funestes. Par le divorce, les engagements du mariage deviennent mobiles; l'affection réciproque est affaiblie; l'infidélité reçoit des encouragements pernicieux; la protection et l'éducation des enfants sont compromises. Il fournit l'occasion de dissoudre les unions domestiques; il sème des germes de discorde entre les familles, la dignité de la femme est amoindrie et abaissée car elle court le danger d'être abandonnée après avoir servi à la passion de l'homme. Et comme rien ne contribue davantage à ruiner les familles et à affaiblir les Etats que la corruption des mœurs, il est facile de reconnaître que le divorce, est extrêmement nuisible à la prospérité des familles et des peuples, qui est la conséquence de mœurs dépravées, ouvre le chemin, l'expérience le démontre, à une dépravation encore plus profonde des habitudes privées et publiques (1). »

Ces ravages du divorce sont d'autant plus étendus et déplorables, que le divorce, une fois établi dans un pays, fût-il restreint d'abord dans des limites déterminées, tend à se répandre toujours davantage, jusqu'à faire évoluer lentement le mariage vers l'union libre. L'histoire, les statistiques le prouvent. Alors qu'il n'y avait en moyenne que 1.529 séparations de corps par an, de 1850 à 1855, à une époque où cette institution existait seule comme remède aux dissensions conjugales, il y eut 2.910 séparations de corps et 4.227 divorces en 1885, un an après le rétablissement du divorce. Dix ans plus tard, il y avait 2.446 séparations et 6.751 divorces. En 1903, dernière année où les séparations aient été relevées, il y en avait 2.320 contre 8.919 divorces. Enfin, en 1911, le chiffre des divorces montait à près de 13.000.

Le divorce progresse à mesure que l'irrégularité fait plus de chemin.

CONCLUSION

Puisque les progrès du divorce sont liés à ceux de l'impunité, c'est en luttant contre celle-ci, en moralisant et en rechristianisant les masses, en redisant l'importance et la dignité du mariage, que l'on peut combattre avec plus d'efficacité les ravages et les progrès du divorce. L'Eglise catholique qui, suivant le mot de Léon XIII, « a toujours eu le soin de sauvegarder la sainteté et la perpétuité du mariage », a par cela même « très bien mérité de l'intérêt commun de tous les peuples » (2). Et les Pontifes Romains, toutes les fois qu'ils ont résisté aux princes les plus puissants, et défendu contre leurs entreprises l'intégrité du lien conjugal, ont « lutté chaque fois, non seulement pour le salut de la religion, mais aussi pour la civilisation de l'humanité » (3).

Comment la Ligue comprend les Colonies de Vacances

29 septembre.

Ils sont rentrés ce matin, nos derniers petits « colons », les heureux bénéficiaires de vacances à la campagne. C'était plaisir, à l'arrivée du train, d'entendre les exclamations des mères : « Comme tu as grandi!... et grossi donc!... ton costume est trop étroit. » « Et Jeanne, qui était si pâlotte!... elle a des couleurs maintenant!... » « Mais François, où est-il? Tiens, le voilà tout brun!... »

Et c'était plaisir aussi d'écouter les récits des enfants : « Si vous saviez comme c'est joli là-bas!... Il y a de la verdure tout partout — des arbres avec des fruits dessus — puis des poules... on mangeait des œufs frais tous les jours. Au commencement, on avait peur des vaches... c'est très gros, ces bêtes-là, mais c'est pas méchant, et ça donne du bon lait, les noires surtout!... Mme X... nous en versait tant qu'on en voulait dans des grands bols. Elle nous faisait des tartes aux prunes... Elle est gentille!... pas seulement à cause des tartes, mais parce qu'elle nous soignait comme notre maman. Le soir, elle nous embrassait, elle nous faisait dire notre prière, et elle nous aime si bien! Et nous aussi, nous l'aimons bien; on lui a promis de lui écrire. »

Le dimanche, on allait à la messe, et même aux vêpres. M. le Curé nous a appris à chanter le latin, avec les enfants du village qui savent déjà très bien. Après la messe, les Dames de la Ligue nous attendaient; elles faisaient l'appel, demandaient si nous étions sages, et toutes les semaines elles passaient dans nos maisons pour voir si tout allait bien... Elles nous ont emmenés faire de grandes promenades... On s'est amusé!... bien mieux qu'à Paris! et, sans crainte des voitures... et on va faire ses économies pour retourner en vacances l'année prochaine. »

Voilà, certes, une bonne résolution!... En l'entendant formuler, nous en prenions une, nous aussi : celle de développer de plus en plus notre œuvre des Colonies de vacances afin de procurer à un grand nombre de petits Parisiens anémiés et fatigués, la possibilité d'un séjour au grand air qui donne comme nous l'écrivait la Présidente de Vernon, « un tel coup de fouet à ces jeunes organismes que l'année entière en est comme sauvegardée ».

Tandis que les poumons bénéficient d'un air sain et fortifiant, les estomacs se trouvent bien, eux aussi, de la nourriture des campagnes : œufs, légumes, laitage, qui remplacent avantageusement les mets souvent falsifiés des villes. Dans le canton de la *Suze* (Sarthe) on constate des résultats tangibles, grâce à la balance qui accuse des augmentations de trois, quatre et même sept kilos en deux mois!

N'est-ce pas là un moyen de lutter contre la tuberculose — premier et heureux résultat — et de donner aux enfants de la grande ville le goût de la campagne; peut-être l'idée du retour à la terre, si souhaité?

Outre ces avantages si appréciables, le Comité de Tuffé (Sarthe) nous signale encore le service pécuniaire rendu par ce placement familial à de petits rentiers qui souffrent en ce moment de l'augmentation de la vie. « Plus de 6.000 francs sont ainsi venus à Tuffé cette année, nous dit la Présidente ; c'est un vrai rapport pour la commune. Voilà trois ans déjà que notre Comité a fondé ici l'œuvre des Colonies de vacances; cette œuvre fonctionne bien et je considère que c'est une des plus utiles à organiser dans les Comités de la Ligue. Cela ne coûte qu'un peu de peine; c'est un excellent moyen de faire connaître et apprécier notre Association. »

A ceux de nos groupements qui pourraient

(1) Catéchisme de Trente, p. 424.

(2) Id. p. 415.

(3) Chabrin. Principes de droit naturel, politique et social, p. 118.

(4) Léon XIII, op. cit. p. 85.

(1) Léon XIII, op. cit. p. 99.

(2) Léon XIII, ib. p. 103.

(3) Léon XIII, op. cit. p. 101.

émettre des objections, nous donnons aussi en exemple le Comité d'Avilly-Saint-Léonard (Oise). Fondé depuis moins d'un an, ce Comité qui compte 80 ligueuses sur une population de 700 habitants, a pu recevoir pendant le mois d'août 17 enfants dont cinq ont prolongé leur séjour jusqu'à la fin des vacances. Sans doute, Présidente et dizainières, ont dû rivaliser d'activité pour l'organisation de la colonie; sans doute le séjour n'a pas été sans incidents... trois petites sœurs, n'ayant aucune idée de la campagne, ne s'avisèrent-elles pas, au début, de cueillir les tomates vertes qu'elles prenaient pour des pommes, d'arracher les betteraves pour faire des bouquets avec les feuilles... Il fallut gronder très fort, ce qui n'empêcha pas les enfants de s'attacher si bien à la maison que leurs larmes coulèrent quand elles durent la quitter.

Plus sérieuse fut l'émotion causée par un cas de diphtérie dans une maison où logeaient deux autres enfants. Séparation immédiate... les petites sont confiées aux religieuses qui tiennent le dispensaire... le médecin juge utile une piqûre antidiphtérique... Bref, les bons anges éloignent la maladie. Le bien fait aux enfants, le plaisir qui leur est procuré par la visite des sites environnants, par l'inauguration d'une salle paroissiale avec comédies, chants, auxquels eux-mêmes participent, font vite oublier ces petits soucis... Tous reviennent ravis de leur séjour et chargés de fleurs, de fruits, de légumes qu'ils rapportent fièrement à leurs parents, comme pièces à conviction de la fertilité du pays... et de la bonté des Ligueuses.

A Verneuil (Eure), une fillette de santé délicate envoyée en colonie par les soins de la Ligue est restée comme petite bonne dans la maison où elle avait été hospitalisée... au lieu d'entrer à l'usine à Paris.

En résumé, 161 enfants furent répartis cette année à Avilly (Oise), à Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure), dans les cantons de la Suze et de Tuffé (Sarthe), à Vernon et à Verneuil (Eure). Si nos Ligueuses voulaient, combien plus de petits Parisiens bénéficieraient d'un séjour à la campagne, dans un milieu chrétien et moralement sûr, au lieu d'être confiés souvent, faute de mieux, à une organisation quelconque se souciant exclusivement du point de vue matériel... Nos Comités des départements limitrophes de la Seine sont tout particulièrement indiqués pour former des centres de colonies de vacances. Nous leur demandons instamment de s'intéresser à cette œuvre si utile et si facile à réaliser. Qu'ils s'informent, dès le mois de mai, des familles susceptibles de recevoir un ou plusieurs enfants, et que la Présidente se mette en relations à ce sujet avec le Secrétariat central. Nous comptons sur leur esprit apostolique pour susciter de nombreuses initiatives.

Pour une Ligueuse, vouloir c'est pouvoir, avec le secours de la Providence. Il ne fera pas défaut et 1921 marquera un merveilleux accroissement de l'Œuvre des Colonies de vacances de la Ligue par le placement familial.

A PROPOS DU MIRACLE

La mort de la Grivotte

Le mercredi 11 août 1920, est morte au Bon-Pasteur d'Angers une personne qui, par elle-même, n'aurait eu aucune célébrité, si la Sainte Vierge n'avait opéré sur elle, à Lourdes, un de ses plus beaux miracles, et si surtout un romancier trop connu, Emile Zola, n'avait cru pouvoir utiliser son cas pour battre en brèche les faits miraculeux de Lourdes.

Marie Lebranchu, c'est le nom de cette personne (« la Grivotte », dans le livre d'Emile

Zola sur Lourdes), avait été emmenée à Lourdes, en 1892, dans le train blanc qui transportait les malades du pèlerinage national.

Elle était, à ce moment-là, atteinte de *tuberculose pulmonaire avec ramollissement et cavernes*. Elle avait été soignée dans plusieurs hôpitaux de la ville de Paris.

Depuis huit mois elle était alitée, journellement elle remplissait son crachoir de pus, et souvent elle rendait du sang à pleine bouche.

Emile Zola a visité le train blanc, a donné du reste lui-même sur la maladie de la Grivotte des détails d'une netteté parfaite.

« La Grivotte était phthisique au troisième degré... Depuis cinq ans elle faisait le tour des hôpitaux de Paris. Aussi parlait-elle familièrement des détails d'une netteté parfaite... »

« Ils disent comme ça que j'ai un poumon de perdu, et que l'autre ne vaut guère mieux. Des cavernes, vous savez!... J'ai maigri, une vraie pitié. Maintenant je suis toujours en sueur, je tousse à m'arracher le cœur, je ne puis plus cracher, tant c'est épais. Et vous voyez, je ne tiens pas debout, je ne mange pas... »

Un étouffement l'arrêta, elle devint livide.

C'est en ces termes que M. Zola peint la malade Marie Lebranchu.

Elle arriva à Lourdes le 20 août 1892. Elle se présenta aux piscines, le jour même. Quand les charitables baigneuses virent venir à elle ce squelette vivant, que la toux secouait d'une manière lamentable, elles hésitèrent un moment. Mais, comme Marie Lebranchu maintint énergiquement sa volonté d'entrer dans le bain, les dévouées infirmières ne résistèrent plus. Après tout, c'était son droit. Ce qui se passa alors, on va le voir.

M. Zola se trouvait au Bureau médical, quand la malade s'y présenta; un peu après il a décrit la scène :

« Le Bureau fut bouleversé. La Grivotte venait d'entrer en coup de vent... »

« Je suis guérie... je suis guérie!... »

« Et elle racontait qu'on ne voulait d'abord pas la baigner, qu'elle avait dû insister, supplier, sangloter. Elle n'était pas plongée dans l'eau glacée depuis trois minutes, toute suante, avec son enrouement de phthisique, qu'elle avait senti les forces lui revenir, comme dans un grand coup de fouet, qui lui cinglait tout le corps. Une exaltation, une flamme l'agitait, piétinant et radieuse, ne pouvant tenir en place. »

« Je suis guérie... je suis guérie... »

Il se trouvait à ce moment dans la salle de vingt à trente médecins : ils furent tous invités à examiner la malade qui se disait guérie, et beaucoup en effet l'auscultèrent avec attention. Le procès-verbal suivant fut dressé, à la suite de cet examen, par les médecins du Bureau :

« Au sortir de la première immersion, le samedi 20, Marie Lebranchu éprouve un bien-être instantané. Nous l'examinons avec soin au Bureau des médecins; nous ne trouvons ni râles, ni souffle, ni matité... »

Le Président du Bureau ajoute : « Il ne restait pas la plus petite trace de lésion dans le poumon. On l'examine de nouveau le lendemain 21. L'ancienne malade ne tousse pas, ne crache pas et mange avec appétit. Chaque jour, jusqu'à son départ, on constate que la guérison se maintient parfaitement. »

Voilà le premier fait. Si Zola s'en était tenu là, il n'aurait que dramatisé une scène qui, par elle-même, parlait déjà suffisamment. Mais Zola avait fait publier par tous les journaux qu'il était allé à Lourdes pour pouvoir exposer la vérité sur les faits de Lourdes. Or, voici ce que raconta Zola sur le retour du voyage de Marie Lebranchu.

« Le train blanc allait arriver à Bordeaux; pendant que les pèlerins s'assoupièrent déjà affaiblés parmi les bagages que balançaient les continuelles secousses, La Grivotte s'était levée

toute droite, elle se cramponnait à la cloison, dans une angoisse brusque. Et, sous la lampe, dont la pâle lueur jaune dansait, elle apparaissait comme amaigrie de nouveau, la face livide et torturée... »

Sœur Hyacinthe reçut dans ses bras La Grivotte, qu'un furieux accès de toux abattait sur la banquette. Pendant cinq minutes, la misérable étouffa, secouée d'une telle quinte que son pauvre corps en craquait. Puis, des filets rouges coulèrent; elle cracha le sang à pleine gorge... »

« La religieuse s'installa; elle garda contre son épaule la tête de La Grivotte, dont elle essayait les lèvres sanglantes... »

« Cette foudroyante rechute avait glacé le wagon. Beaucoup se soulevaient, regardaient avec terreur... »

Et Zola fait entrer son personnage à l'hôpital, pour y mourir. Tel est le récit de Emile Zola, cette fois inventé de toutes pièces, car Marie Lebranchu a vécu pendant 28 ans depuis sa guérison, sans aucune rechute.

Elle n'a jamais craché le sang depuis le 20 août 1892, ni durant son séjour à Lourdes, ni avant Bordeaux, ni après, ni pendant le voyage, ni depuis. La phthisie, instantanément disparue, dans la Piscine, n'est revenue à aucun moment.

Un an après sa guérison, Marie Lebranchu retournait auprès de la Grotte miraculeuse, pour apporter à sa céleste bienfaitrice le doux tribut de sa reconnaissance.

Elle se présenta de nouveau au Bureau des Constatations médicales. On s'y rendit compte de l'état excellent des poumons.

Le procès-verbal suivant fut dressé :

« A la suite de la première immersion dans la Piscine, (l'an passé), Marie Lebranchu éprouva subitement un grand bien-être, et l'examen pratiqué au Bureau médical avec le plus grand soin, ne révéla plus aucune trace de la grave maladie dont elle était atteinte. Depuis ce temps, la guérison ne s'est pas démentie, malgré une attaque d'influenza dont la malade a souffert l'hiver dernier. »

Ainsi, non seulement la poitrine n'avait plus présenté aucun symptôme de tuberculose, mais elle s'était trouvée assez forte pour résister, avec succès, à l'attaque d'une maladie toujours redoutable pour les organes affaiblis, qu'elle déprime ordinairement plus encore, ou chez lesquels elle provoque une poussée dangereuse du mal profond qui les mine.

La Grivotte est entrée au Bon-Pasteur (d'Angers) en 1902, dix ans après sa guérison. Elle a donc passé dix-huit années dans cette Maison, puisqu'elle vient de mourir. Pendant ce temps, elle n'a jamais été sérieusement alitée, jusqu'aux derniers mois qui ont précédé sa mort. Elle a toujours suivi le règlement et travaillé comme toutes ses autres compagnes, et elle n'était pas des moins actives. Pendant plusieurs années, elle fut même lectrice, c'est-à-dire que c'était elle qui faisait la lecture en public, chose très fatigante et qui dénotait que ses poumons étaient en parfait état. Du reste, elle disait parfois : « Je crois que j'aurai du mal à mourir, parce que la Très Sainte Vierge a recousu trop solidement mes poumons. »

Nous avons tenu à rappeler ces faits, au moment où Marie Lebranchu vient de mourir, afin de montrer la mauvaise foi du trop célèbre romancier. La Grivotte a vécu dix ans de plus que lui.

Ajoutons cette anecdote : Un « bon Père » prêchait, il y a quelques années, la Retraite des Pénitentes au Bon-Pasteur. Il parlait de la Très Sainte Vierge, et, pour montrer sa puissance et sa bonté, il s'appuyait sur les miracles de Lourdes. Voulant faire toucher du doigt la mauvaise foi de ceux qui en attaquaient l'authenticité, il se mit à raconter l'histoire de La Grivotte. Son auditoire l'avait écouté avec une attention soutenue pendant toute la Retraite. Il fut étonné, ce jour-là, de voir que les enfants étaient un peu remuan-

tes, que des sourires s'échangeaient. Il y eut même un vrai rire, lorsque le « bon Père » affirma, et avec conviction, que La Grivotte, malgré les dires de Zola, était certainement encore vivante. Arrivé à la sacristie, le Père me regarda d'un air interrogateur, semblant me dire : « Que se passe-t-il donc chez vos enfants ? » — « Mon Père, lui dis-je, aujourd'hui vous avez prêché des enfants encore plus convaincus que vous. La Grivotte était à deux pas de vous. Elle vous a entendu elle-même raconter son histoire et le mensonge de Zola. Vous pourrez désormais affirmer encore avec plus de sûreté qu'elle est bien vivante, car je vais vous mener la voir, et vous pourrez vous-même constater que la Très Sainte-Vierge l'avait bien guérie. »

H. HERVÉ,.....
Aumônier du Bon-Pasteur d'Angers.

DOCUMENTATION

1° En France.

L'effort syndical féminin et chrétien en France

Depuis 3 ans surtout, la C.G.T. s'attache — et non sans succès — à recruter en masse les ouvrières et les employées. Elle leur souffle par tous les moyens — conférences, tracts, journaux, films de cinéma — son esprit de révolte et de haine contre la société, la famille, la religion.

En face d'elle, heureusement, des syndicats féminins d'esprit chrétien s'opposent, et déjà dans une large mesure, aux entreprises ainsi tentées contre l'âme de la femme française. Ces syndicats sont répartis en trois groupes, reliés entre eux par la *Confédération française des Travailleurs chrétiens*.

A. — LES SYNDICATS DE LA RUE DE L'ABBAYE. — C'est le 14 septembre 1902 que, sous l'inspiration de sœur Milcent, fille de la Charité, quelques travailleuses intellectuelles et manuelles (48) se réunirent pour la défense de leurs intérêts professionnels.

Il existe maintenant au 5, rue de l'Abbaye, les 10 syndicats suivants : Institutrices, dames employées, ouvrières de l'habillement, gens de maison (femmes), gardes-malades, maîtresses ménagères, sténo-dactylographes, parfumeuses, ouvrières du textile, ouvrières d'usine. Ils comptent à leur effectif 23.000 sociétaires, dont 15.000 dans la région parisienne.

Le 30 juin 1906 a été fondée l'*Union centrale des Syndicats professionnels féminins*, qui relie entre eux les 10 syndicats parisiens et un certain nombre de groupements de province. 70 sections ont été ouvertes à Paris et à travers le pays.

B. — LES SYNDICATS DE LA RUE DE SÈZE. — En 1902 se fonda, 3, rue Vercingétorix (Paris) le Syndicat des Ouvrières de l'Aiguille à domicile, qui, dès lors, se préoccupa d'améliorer le sort de ces travailleuses trop délaissées.

Trois ans plus tard, des ouvrières en atelier et des employées, filles ou sœurs de ces ouvrières à domicile, voyant l'action sérieuse exercée par leurs aînées, créèrent deux syndicats, limités d'abord au même quartier de Plaisance. L'*Ecole Normale sociale* (74, rue de Vaugirard) seconda puissamment ces diverses fondations.

En 1916, les Syndicats de la rue Vercingétorix fusionnèrent avec ceux qui existaient au 3, impasse Gomboust, et s'inspiraient des mêmes principes. C'est alors que le siège social fut fixé au 4, rue de Sèze.

L'organisation actuelle, dite : *Fédération française des Unions de Syndicats professionnels féminins*, comporte : des Unions régionales. (Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse, Vienne, etc...) comprenant des syndicats de métiers — et des Unions professionnelles, reliant

tous les syndicats d'une même industrie, quelle que soit leur ville ou région. — L'Union régionale parisienne renferme ces syndicats, avec 4.250 membres; l'Union lyonnaise (6, rue des Capucins, Lyon) a plus de 1.600 adhérentes.

C. LES SYNDICATS LIBRES DE L'ISÈRE. — Ce troisième groupe naquit en pleine crise, au cours d'une grève nettement révolutionnaire.

A l'instigation de Mlle Poncet, quatre ouvrières se réunirent pour chercher le moyen de réagir contre le mouvement politique qui, depuis des mois, entretenait dans le pays le chômage, la misère et l'émeute.

Elles furent bientôt 8, puis 16, puis 30. Le 5 juin 1906, à la reprise du travail, le premier syndicat libre était fondé avec 340 adhérentes.

Peu à peu, des syndicats du Tissage, de la Ganterie, de la Papeterie, etc..., furent créés à Vizille, Châlons, La Tour-du-Pin, Bourgoin, Grand-Temps, Rives, Saint-Marcellin, etc...

Aujourd'hui 49 syndicats unis dans la *Fédération des Syndicats libres féminins de l'Isère* et forts de 5.000 membres, rayonnent dans cette industrielle région où ils ont, au prix de luttes parfois héroïques, défendu leur indépendance et affirmé leur suprématie à l'encontre des prétentions socialistes.

**

2° En Tchéco-Slovaquie.

L'action féminine au Congrès des Catholiques tchéco-slovaques (28-31 août 1920)

D'une lettre reçue de Prague, nous extrayons les passages suivants :

« Le Congrès des Catholiques tchéco-slovaques que le Conseil des Catholiques pour la Bohême vient de convoquer à Prague, a voulu être avant tout un Congrès de Travail. Certainement on a voulu lui donner tout l'éclat qu'exigeait une manifestation de foi et de zèle catholique et que méritait l'enthousiasme des membres venus de toutes les parties de la République. Le dimanche matin une procession de 30.000 personnes environ traversait les rues de Prague, depuis un faubourg éloigné jusqu'au sommet des Hradčany, ou dans la cathédrale de Saint-Guy et les églises avoisinantes, reposit les dépouilles de nos saints patrons et martyrs. Clergé, corporations, associations, peuple, cortège auquel de grands groupes de paysans venus de la Moravie dans leurs pittoresques costumes nationaux donnaient de la couleur et de la vie. Nous avions des assemblées générales où nous écoutions les discours émouvants et encourageants de nos meilleurs champions catholiques. Nous y avons salué avec enthousiasme le délégué de la France catholique, Mgr Baudrillard, et applaudi aux chaleureuses paroles qu'il a bien voulu nous adresser. Cependant, la tâche principale du Congrès se concentrait, selon le désir exprimé par notre vénéré archevêque, Mgr Ordac, dans les travaux des trois sections d'éducation, de culture et de vie chrétienne. Et, on peut bien le dire, on a beaucoup travaillé.

Nos femmes catholiques ont pris une part très active à ces travaux. Les lignes de notre « Union des Associations de femmes catholiques tchèques » ont été admirablement exposées par l'éminente oratrice Mlle Nozsyvalova,

député de l'Assemblée Nationale. Sous le titre « devoir social de la femme chrétienne » elle a signalé les courants dominants de l'époque entrant dans la vie féminine, l'attitude des femmes chrétiennes vis-à-vis de ces courants, l'urgente nécessité d'une part de toutes les femmes catholiques sur le champ social, et, de l'autre, la nécessité non moins urgente d'un étroit ralliement de l'action féminine. Mlle Nozsyvalova s'est surtout adressée aux femmes venues de la province, en leur indiquant les œuvres de l'Union dont le développement dans les campagnes, devient de plus en plus urgent : Catéchisme, œuvre de la jeune fille, l'association chrétienne sociale des femmes, le soin des malades à domicile, la consécration des familles au Sacré-Cœur, œuvre des vacances (Cœur catholique), chant d'église populaire, etc.

Depuis le 28 septembre, jour de Saint-Venceslas, notre glorieux patron, les associations de femmes catholiques ont pris part à une nouvelle manifestation, une procession de 19.000 personnes environ, qui s'est rendue aux Hradčany. En haut, la bénédiction du Saint-Sacrement a été donnée à la cathédrale de Saint-Guy et dans les deux églises avoisinantes, celle de tous les Saints et l'ancienne église de Saint-Georges, restaurée depuis quelques années.

Notre Comité, qui après une courte interruption pendant les vacances a repris ses séances régulières, a mis sur son programme d'automne et d'hiver un cours de rhétorique populaire. Mgr Beyl, chanoine de Krélevé-Hradec, qui dans le diocèse auquel il appartient s'occupe depuis longtemps des organisations de femmes, a bien voulu s'en charger. Nous espérons donc pouvoir envoyer sous peu dans nos campagnes, quelques-unes de nos membres qui seront qualifiées pour convoquer des assemblées et nous rallier encore plus étroitement avec nos chères sœurs catholiques.

Nous continuerons les conférences sur divers sujets que déjà l'année passée plusieurs très bons conférenciers ont bien voulu donner, à la prière de notre Comité. »

BIBLIOGRAPHIE

R.-P. ROUSSEAU. — *Préparation à la Communion quotidienne par l'Évangile médité*, 1920. 1 vol. 10 francs, Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.

« Rendre la communion plus fréquente, quotidienne même, en faisant, grâce à ces méditations, mieux comprendre la nécessité, les avantages, la douceur de cette admirable pratique;

« Rendre surtout la communion plus fervente en excitant dans les cœurs de vives affections de foi, d'amour, de confiance envers Jésus-Christ par la connaissance de plus en plus intime de ce divin Sauveur;

Tel est le double but visé par l'auteur de ce volume. Il sera d'un précieux secours aux âmes qui craignent la routine et la monotonie dans leurs communions, qui ont de la peine à fixer leur imagination ou à exciter dans leur cœur de saintes affections. — Nous le recommandons instamment.

FAITES VOS ROBES ET CHAPEAUX

L'Institut de Coupe de Paris, 54, rue d'Amsterdam vous l'enseignera, même par correspondance. Progr. gratuit

Pour LE TENNIS, les meilleures RAQUETTES, les meilleures BALLEs et meilleurs ÉQUIPEMENTS ALLEN, 42, rue Étienne-Marcel, Paris — Tél. : Louvre 14-19 — Cat. illustr. Tennis f.

NOEL-CRÈCHES

FAITES VOS COMMANDES A L'AVANCE Etendard Authentique de Jeanne d'Arc, Bannières. Tous ornements d'église. ARAGON, 20, rue Bonaparte, 20, Paris. — Téléphone : Saxe 43-52

Statues Stes Jeanne d'Arc, Marguerite-Marie et B. Louise de Marillac Médailles et Images. — C. IRROY, 16, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Le Gérant : H. DIÉVAL. — Imp. Henri DIÉVAL, 57, rue de Seine, Paris.